

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL »
Siège social : Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis

La Sotetel a l'honneur de convoquer ses actionnaires minoritaires de la Société à assister à l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le mardi 4 juin 2024 à 10 heures à la salle de formation au siège de la société sis à la rue des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2 – 2035, La Soukra, Ariana, et ce, à l'effet de délibérer sur le point unique de l'ordre du jour suivant :

- Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

On entend par actionnaires minoritaires au sens de la réglementation en vigueur, les personnes physiques détenant individuellement 0,5 % au plus du capital de la Sotetel et les institutionnels détenant chacun 5 % au plus du capital de la Sotetel.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant.